

FAUTEUIL ROULANT A PROPULSION PAR MOTEUR ÉLECTRIQUE



Le demandeur doit être dans l'impossibilité de propulser un fauteuil roulant manuel en raison de sa déficience ou de la situation environnementale et avoir les capacités cognitives permettant d'assurer la maîtrise du fauteuil roulant électrique.

1

Prise de rendez-vous : médecin de Médecine Physique et de Réadaptation (délais d'attente de plusieurs mois)

2

Évaluation par l'ergothérapeute des capacités et de l'environnement.
Rédaction d'un cahier des charges.

3

Validation du modèle choisi par un essai à domicile avec l'ergothérapeute et le fournisseur de matériel médical.

4

Consultation avec le médecin MPR pour établir le certificat d'attestation d'essai préalable.

5

Demande d'entente préalable auprès de la CPAM